

## **Chez nous l'école est à la maison**

La famille Sanson - Par Guylaine Masini – Vivre Autrement – 09/03/2007

Avec leur cinq enfants, Chantal et Thierry ont été déçus par le système scolaire classique. Ils souhaitent une éducation en rapport avec leurs valeurs. Ils ont décidé de « faire l'école à la maison ». Difficultés, hésitations mais tellement de satisfaction à la clé. Visite dans une école pas comme les autres.

Aurélia, 12 ans et Nicolay, 9 ans, nous attendent devant la mairie du petit village de banlieue parisienne où ils vivent. Ils nous conduisent ensuite tout sourire dans les ruelles sinueuses. Pas facile de trouver cette commune rurale à 30 km de Paris qui s'étend à la limite est du plateau du Mantois... C'est ici que Chantal et Thierry Sanson, la petite quarantaine, ont acheté, il y a 15 ans, une grande maison chaleureuse et douillette. « Nous ne voulions pas élever nos enfants en milieu urbain... explique Chantal. La campagne s'est imposée comme une évidence. »

La maison a été retapée par leurs soins : brocantes, puces et visites de maisons en démolition pour récupérer des chambranles de portes et autres carreaux de sol... Dix ans ont été nécessaires pour lui donner une âme à part. Ils ont façonné leur maison comme un patchwork harmonieux, un véritable nid. Sur la cheminée du salon, une discrète Vierge à l'Enfant veille sur la famille.

Nous sommes un jour de semaine en période scolaire et toute la fratrie est réunie sous le toit familial. Les plus grands, Théophile, 17 ans et Victorien 15 ans, s'affairent dans la cuisine pour préparer le déjeuner, Aurélia et Nicolay, les moyens, étudient et le trublion Tiphaine, 4 ans, tourbillonne gaiement des uns aux autres. Si nous les avons rencontrés en juin, le décor en aurait été tout différent ; la famille Sanson partage désormais l'année entre un petit village dans le sud, en bordure de Méditerranée, et la banlieue parisienne, le reste de l'année. Une souplesse rendue possible par une scolarisation hors les murs de l'école. Thierry est gérant d'une agence immobilière, il les rejoint 15 jours en juillet, un mois en août et tous les week-ends lors de la transhumance familiale. Le contact précieux aux siens est maintenu grâce à une webcam qui lui permet de garder un lien virtuel fort avec sa famille.

### **Un choix douloureux**

Jusqu'il y a deux ans, les deux « grands » suivaient encore un cursus scolaire classique. Des événements isolés, comme autant de signes, ont poussé Chantal à finalement retirer tous ses enfants du système scolaire traditionnel.

Il y a eu Aurélia, alors en maternelle qui revenait de l'école avec des idées noires et des fantômes plein la tête et ses dessins. « J'ai tout d'abord pensé, raconte Chantal, à un traumatisme lié à la perte douloureuse de son grand-père. Puis en examinant ses cahiers, j'ai découvert qu'Halloween était le thème retenu par son institutrice... pour toute l'année scolaire ! Pour une petite fille de 4 ans on peut rêver un autre univers que celui, très macabre, des squelettes et des sorcières. »

Le sentiment que les classes, surchargées, ne tiennent pas compte des sensibilités individuelles, mais poussent à une massification des enseignements et des élèves...

La rupture avec l'école conventionnelle est consommée. « Retirer mes enfants du système traditionnel a suscité et suscite encore de très violentes réactions. Ma famille, mon mari lui-même n'ont pas adhéré facilement à ce projet. Cela dérange et chacun estime légitime de nous remettre dans le droit chemin ! C'est le cas chez toutes les familles qui ont fait ce choix d'enseignement. Une amie me confiait recevoir à chaque Noël des cadeaux familiaux à message, comme des cartables pour les enfants ! Pour ma part, même si le doute ne me quitte jamais, les résultats sont là. Mes enfants sont pleinement épanouis et leurs bulletins sont très encourageants. »

### **Une e-communauté**

Si l'enseignement des tout-petits « semble » à la portée de tous, Chantal s'appuie désormais sur des cours par correspondance agrégés, très complets. Pour ses plus grands, des professeurs de mathématiques, de physique et d'anglais viennent compléter les cours-papier.

Les leçons suivies par les enfants respectent les programmes, mais leur application au jour le jour s'inspire des questions et des curiosités des enfants. Une question comme « C'est quoi les sept merveilles du monde ? » de Nicolay va donner lieu à des recherches et un visionnage d'un film éducatif suivant les pas d'un égyptologue.

Au programme de la classe de 5e, que suit Aurélia, est inscrite l'étude de la digestion. « Rien de mieux que le terrain pour marquer les esprits. Le cours de biologie d'Aurélia nous a donné l'idée d'aller au Palais de la Découverte pour voir les choses en grand. Lors de ces sorties parisiennes thématiques, nous nous groupons avec plusieurs autres familles pour profiter, dans la tranquillité des faibles affluences de semaine, d'une visite avec conférencier. » Les familles qui font l'école à la maison s'échangent des trucs, des astuces, partagent des cours, discutent sur des forums, créent des journaux ou des lettres d'information.

Internet aidant, les « écoles à la maison » constituent un réseau de solidarité très serré via associations, journaux, lettres, sites, blogs...

Ils seraient près de deux millions aux États-Unis, mais la France donne des chiffres peu fiables. L'État en recense 1 000, l'estimation la plus probable serait plutôt de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers.

En France, c'est l'instruction qui est obligatoire, pas l'école. Les parents délèguent l'instruction de leurs enfants à l'Éducation nationale ou à l'école privée, en général confessionnelle. Les associations qui regroupent les familles donnant l'instruction à la maison sont généralement très strictes en ce qui concerne la religion. Elle n'a pas droit de cité sur les forums. Familles catholiques, protestantes, juives, musulmanes, chacune doit maintenir la spiritualité hors du champ des discussions sur l'éducation.

## **CLÉS**

La loi oblige toute personne désirant pratiquer l'instruction à domicile à déclarer auprès : de la mairie, de l'inspection académique dont elle dépend qu'elle prend en charge l'instruction des enfants dont le nom et la date de naissance sont spécifiés.

Cette déclaration doit avoir lieu à chaque rentrée scolaire à partir de celle de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans.

Dans le cas d'un changement de résidence, ou d'un changement du choix du mode d'instruction en cours d'année, la déclaration doit en être faite dans les huit jours qui suivent le changement.

Dans un délai assez bref après la déclaration, la mairie doit déclencher une enquête afin d'établir les raisons de la non-scolarisation, et si l'état de santé de l'enfant et les conditions de vie de la famille permettent l'instruction dans la famille. Cette enquête ne porte pas sur la qualité de l'instruction. Elle est renouvelée tous les deux ans. S'en suivent différents contrôles...

## **TERMINOLOGIE**

On dit « l'école à la maison » ou : Instruction en famille - IEF - instruction hors école - homeschooling - instruction parentale - enseignement à la maison - éducation à domicile - instruire autrement - apprendre autrement - non-scolarisation - déscolarisation - nonsco.